

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Secteur des soins générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Facturation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésiste :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 080022

110139

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 951 Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Bachir

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Bachir KATAYOUN Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

tie réservée à RMA

1	2	3	4
---	---	---	---

N° du sinistre	CP
██████████	██████████

I.C.	D.D	D	C.C
------	-----	---	-----

Siège social

83, avenue de l'Armée Royale - Casablanca - Maroc
Tél. : 0522 31 21 63 - 0522 31 01 69 - Fax : 0522 31 38 84
SA au capital de 1.796.170.800 DH - Entreprise régie par la loi n° 17-89 portant code des assurances
www.rmaassurance.com



ROYALE
MAROCAINE
D'ASSURANCE

تصريح بالمرض

Déclaration de maladie

Type de déclaration

- Maladie Maternité Optique Clinique Traitements spéciaux

N° d'affiliation Intermédiaire :

Souscripteur : Cachet du souscripteur :

N° de police :

Adresse :

Renseignements concernant l'assuré(e)

Nom et prénom : *Bouk AYAYA - Noura*

Adresse :

Renseignements concernant le malade

Nom et prénom : Lien de parenté :

Montant des frais engagés : DHS

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration

Fait à *Casab*, le *23/10/2022* Signature de l'assuré(e)

Partie réservée au praticien traitant

Nom et Prénom du malade :	BOUKATATA NASSIMA
Date de naissance :	15/5/2
Nature de la maladie :	DIABETE MÉTABOLIQUE NEPHROPATHIE DIABÉTIQUE
En cas d'accident :	(préciser causes et circonstances)

Nature des prestations

Prestation	Praticien	Montant	Commentaire
1/2/22	= m		Diabetologie - Diététique Médecine Générale 266 Rue Sidi El Khadir Dera Nejma Hay Hassani - Casablanca
1/2/22	c. m	200,00	Dr Jamal Eddine BENITVA Diabetologie - Diététique Médecine Générale 266 Rue Sidi El Khadir Dera Nejma Hay Hassani - Casablanca 06 44 75 10 81
1/2/22	B. benni PL 1,34	5.46,00	D' Benni MEHDI Laboratoire D'ANALYSES MEDICALS BAN DOENG 1er Rue Mohamed Diouri Casablanca Tel: 0522 31 92 68 Fax: 0522 44 50 85 Mail: labobandoeng@gmail.com

Pharmacie

Factures	
Date	Montant
10-02-22	510,30



Recommandations importantes

- Etablir une déclaration par personne et par maladie.
- La déclaration doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives (ordonnances médicales, résultats des examens de radiologie et laboratoire).
- Joindre à la déclaration de maladie les vignettes ou à défaut les prospectus et le P.P.M. concernant les médicaments.
- Lorsque la personne malade bénéficie d'un régime de prévoyance, l'assuré devra remettre à l'assureur les photocopies des pièces justificatives et l'original du décompte de règlement délivré par cet organisme.
- En cas d'hospitalisation médicale ou chirurgicale : joindre une facture détaillée et dûment acquittée sur laquelle devra être précisé l'ensemble des prestations.
- Délai de remise des pièces : toutes les pièces concernant une maladie ou un accident doivent être remises à l'assureur trois mois au plus tard après la cessation des soins.
- Toute fausse déclaration est passible des sanctions prévues par la loi n°17-99 portant code des assurances.

→ Toute réclamation doit être formulée au plus tard dans un délai de deux mois.

الدكتور جمال الدين بنهيمه
الطب العام
خريج كلية مونبليي
في داء السكري
التغذية والحمية
العلاج الهرموني
TA 7343

Médecine Générale
Diplômé de la Faculté de Montpellier
en Diabétologie
Diététique Médicale
Thérapeutiques Hormonales

Casablanca, le : ٢٠/١٢/٢٢ الدار البيضاء ،
BOUARATA NAASSIMA

acime dissimile très peu salé
nzime acin
nzime goutte
nzime cœlestina

LANTUS 500 U.I. 12 units each 2ml (u.)

111,00 12 units each 2ml (u.)
HUMALU 6 AS

24,40x. 3 08 units each 2ml (u.)

200 mg tabs 20

6,80 x 3 AS 1 - 0 -
200 mg tabs 20
1 - 0 -

GRANDE PHARMACIE DU MAROC
Mme DEBBACH BENNIS Naïma
Place Bandoeng - Casablanca
Tél. n° 22 30 42 28

TECNAM 2 ✓

64,00 x3 1 - 0 - 0
Amlozipine 10

Ju

Ju

Cu

Noxor 2

Cu

TRANSFEN 80

Cu

x1 2 - 0 - 0
IDEOS

Cu

0 - 0 - 2

83,00 x1 3 mois l'us

CONCUPLEX FORTE

510,30 1 - 0 - 1 Cu p 1 Mo

plus 1 - 0 - 0 Cu p 2 Mo

Durance 1000 (now CFF)

1 cap/100 ml Cu

Dr Jamal Eddine BENHIMA
Diabetologie Diététique
Médecine Générale
266 Rue Sidi El Khadir Dera Nejma
Hay Hassani - Casablanca

GRANDE PHARMACIE DU MAROC
Mme. DEBBACH BENNIS Naïma
Mme. A. Randoeng - Casablanca

الدكتور مهدي بنيس
إختصاصي في التحاليل الطبية

Dr BENNIS Mehdi
Pharmacien Biologiste
DES en Biologie Clinique

مختبر التحاليل الطبية

LABORATOIRE

Spécialisé en Biochimie, Hématologie, Immunologie, Bactériologie, Parasitologie
Prélèvement à domicile

Facture

N° facture : 2022-0486

Edité le : 23/02/2022

Patient : Mme BOUKATAYA Nassima

Date prélèvement : 07/02/2022

Analyses	Valeur en B	Montant
Hémoglobine glycosylée	100	134,00
Clairance de la créatinine (CKD-EPI)	50	67,00
TSH us	250	335,00
Total B	400	536,00
APB	1,0	10,00
Total		546,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : Cinq Cent Quarante-Six Dirhams ***

D'Bennis MEHDI
Laboratoire D'ANALYSES m2DICALS
BANDOENG
11 ter Rue Mohammed Diouri Casablanca
Tel: 0522 31 92 66 Fax: 0522 44 50 85
E mail: labobandoeng@gmail.com

11 ثالث، محمد الدبورى ساحة بوندونج (أمام رونو درب عمر) محطة طرامواي محمد الدبورى - الدار البيضاء
11 ter Rue Mohammed Diouri Place Bandøeng (Face Maison Renaut Derb Omar) - Tram Arrêt Mohammed Diouri - Casablanca
Tél. : 05 22 31 92 60 - Fax : 05 22 44 50 85 - Email : labobandoeng@gmail.com
Patente : 32105102 - C.N.S.S. : 2050277 - I.F. : 43301260 - ICE : 001654942000004
N° Compte Bancaire BMCI PAQUET 013 780 01082 00094100110 48

ORDONNANCE

TS 73/3

Dr Jamal Eddine BENHIMA
DIABETOLOGIE - DIETETIQUE
Médecine Générale
266, R. Sidi El Khadir D. Nejma
Key Hassan - Casablanca
Mr/Mme Boukaria Nasra

an 2003 le 11/12/02

Mr/Mme Boukaria Nasra

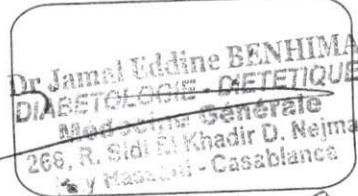
HbA1c

TSK US

DFG (CVD EP)

Dr Benhima MEHM
Laboratoire D'ANALYSES MEDIC
BAN DUENG
701 Rue Mohamed Diouri Casablanca
tel: 0522 31 92 66 Fax: 0522 44 50 85
mail: laboban@wanadoo.fr info@wanadoo.com

Cachet du médecin



06/04/2003

Spécialisé en Biochimie, Hématologie, Immunologie, Bactériologie, Parasitologie
Prélèvement à domicile



Dossier N° : 070222-027 Pvt du: 07/02/2022 15:26

Nom : Mme BOUKATAYA Nassima

Casablanca, le 08/02/2022

Compte rendu d'analyses

Page : 1 / 1

BIOCHIMIE

Hémoglobine glycosylée :	Valeurs Usuelles	Antériorité
:	8,10 %	8.00 (25/11/21)

(Technique : HPLC GX Tosoh)

Les valeurs usuelles sont de 4.5 à 6.3 % lorsque les glycémies sont normales.

Les études montrent que le diabète est :

bien équilibré lorsque le taux est inférieur à 6,5 %

* moyenement lorsqu'il est entre 6,5 et 7,5 %

* mal équilibré au-delà de 8 %

EXPLORATION FONCTIONNELLE

Clairance de la créatinine (CKD-EPI) :	Valeurs Usuelles	Antériorité
:	45,00 ml/mn/1.73	58 (25/11/21)

80 à 120 ml/min/1.73 : Valeurs normales
60 et 80 ml/min/1.73 : Insuffisance rénale légère
30 et 60 ml/min/1.73 : Insuffisance rénale modérée
< 30 ml/min/1.73 : Insuffisance rénale sévère

ENDOCRINOLOGIE

TSH-us : Thyréostimuline-Hormone :	Valeurs Usuelles	Antériorité
:	0,35 mUI/l	49,98 (25/11/21)

(Technique : MiniVIDAS)

Euthyroidie	0.25 - 5	mUI/l
Hyperthyroïdie	< 0.15	mUI/l
Hypothyroïdie	> 7.0	mUI/l

Nous vous remercions de votre confiance

Le Biogiste

11 ثالثاً، محمد الديوري ساحة بوندونغ (أمام رونو درب عمر) محطة طرامواي محمد الديوري - الدار البيضاء

11 ter Rue Mohammed Diouri Place Bandeng (Face Maison Renaut Derb Omar) - Tram Arrêt Mohammed Diouri - Casablanca
Tél. : 05 22 31 92 60 - Fax : 05 22 44 50 85 - Email : labobandoeng@gmail.com
Patente : 32105102 - C.N.S.S. : 2050277 - I.F. : 43301260 - ICE : 001654942000004
N° Compte Bancaire BMCI PAQUET 013 780 01082 00094100110 48

Siège social

83, avenue de l'Armée Royale - Casablanca - Maroc
 Tél. : 05 22 31 21 63 - 05 22 31 01 69 - Fax : 05 22 31 38 84
 S.A. au Capital de 4796.170.800 de DH - R.C. 15.207 - C.N.S.S. 111.6666
 PATENTE : 35101950 - I.F. 01084830 - ICE : 001530601000041
 Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances
www.rmaassurance.com

**RMA**ROYALE
MAROCAINE
D'ASSURANCE**FEUILLE DE DECOMpte DESTINEE A L'ASSURE**

Page 1/1

Employeur	:	RMA (RET)			
Assuré	:	BOUKATAYA NASSIMA		Ref (C / V)	: 09609933
N° d'Affiliation	:	00128674 99 000405		N° Extérieure	:
Personne soignée	:	BOUKATAYA NASSIMA		Date ouverture	: 02/03/2022
N° d'atlas	:	2022001 00		Date règlement	: 03/03/2022
Nature de la maladie	:				

Nature des Prestations	Cotation NLT	Cotation N.A.P.	Vous avez payé	Base de Remboursement	Taux de Remboursement	Montant de Remboursement
CONSULT.SPEC.	0	0		200.00	100.00	100.00
LABO-ANAL	0	0		545.00	60.00	436.80
PHARMACIE	10	0		510.30	427.30	341.84
TOTAL			1255.30	1173.30		936.64
1-1: NR 83.00 DURGUFLEX					Montant à Rembourser	
						936.64

NB: Votre remboursement est versé sur votre carte SIHATCOM

FORWADDA VERSION 01 DU 15/07/1998